

## COMMUNE DE MEISTRATZHEIM (Bas-Rhin)

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU 23 MARS 2017**

Sous la Présidence de M. André WEBER, Maire.

Nombre de membres en fonction : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membre(s) absent(s) pour la totalité de la séance : 03

Procuration(s) : 00

**Membres présents** : M. KRAUSS Claude, Mme GEWINNER Myriam, M. WAGENTRUTZ Francis, M. FRITZ André, , Mme BOURDIN Marie-Hélène, Mme WAGNER Stella, Mme LORENTZ Dominique, M. FRANTZEN Clément, M. SCHENKBECHER Mathieu, Mme MARTZ Audrey, M. FRITSCH Paul.

**Membres absents excusés** : Mme LORPHELIN Dominique, M. HARTZ Martial, Mme HEINRICH Claudine.

Convocation du 17 mars 2017

#### **I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

Le compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du **16 FEVRIER 2017**, est approuvé dans son ensemble, à l'UNANIMITE par le CONSEIL MUNICIPAL.

#### **II.1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE**

**Le Maire ayant quitté la salle**, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité pour le **compte administratif 2016 de la Commune**, clôturant comme suit :

##### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'Investissement de l'exercice 2016	295 798,58
Recettes d'Investissement de l'exercice 2016	207 723,81
<b>RESULTAT d'investissement de l'exercice : DEFICIT</b>	<b><u>88 074,77 €</u></b>

##### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2016	734 330,74
Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2016	943 450,08
<b>RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice : EXCEDENT</b>	<b><u>209 119,34 €</u></b>

<b>REPORT DU RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 642.390,40 € - DEFICIT D'INVESTISSEMENT 393.389,62 €</b>	<b><u>249 000,78 €</u></b>
---	----------------------------

<b>RESULTAT FINAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>370 045,35 €</u></b>
--	----------------------------

.../...

.../...

**. CREDITS REPORTEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 EN RESTE**  
**à REALISER pour l'exercice 2017 en section d'investissement :**

En dépenses ..... 247.650,00 € et en recettes .....43.500,00 €

**II.2/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION**  
**FOEGEL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité pour le compte administratif 2016 du lotissement communal d'habitation Foegel, clôturant comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement : DEPENSES et RECETTES :</u></b>	Néant
<b><u>Section d'investissement : DEPENSES et RECETTES :</u></b>	Néant
<b>RESULTAT REPORTE DE 2015 :</b>	Néant

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 : Néant**

**II.3/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION**  
**ALLMENDPLATZ - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité, le compte administratif 2016 du lotissement communal d'habitation Allmendplatz, clôturant comme suit :

(Montants en Euros)

<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE 2016 :</b>	
Section de fonctionnement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
Section d'investissement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
<b><u>RESULTAT EXERCICE 2016</u></b>	<u>Néant</u>
<b>RESULTAT REPORTE DE 2015 :</b>	
Excédent de fonctionnement .....	143 296,52
Déficit d'investissement .....	41 020,81
<b>RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2016 :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b><u>102 275,71 €</u></b>

#### **II.4/ BUDGET ANNEXE / ZONE D'ACTIVITES DU BRUCH - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver **à l'unanimité le compte administratif 2016 de la zone d'activités du Bruch**, clôturant comme suit :

<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE 2016 :</b>	
Section de fonctionnement : DEPENSES	3 940,00
Section de fonctionnement : RECETTES	3 180,00
<b><u>Résultat de fonctionnement de l'exercice : Déficit</u></b>	<b><u>760,00 €</u></b>
Section d'investissement : DEPENSES	Néant
Section d'investissement : RECETTES	Néant
<b><u>Résultat d'investissement de l'exercice (Néant)</u></b>	<b><u>Néant</u></b>
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2015 :</b>	-
Déficit de fonctionnement	2 725,42 €
Déficit d'investissement	218 557,70 €
<b>RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2016 : DEFICIT</b>	<b><u>222 043,12 €</u></b>

#### **II.5/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL D'HABITATION DE L'EHN - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Claude KRAUSS, Adjoint au Maire - Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote -,

- DECIDE d'approuver **à l'unanimité, le compte administratif 2016 du lotissement communal d'habitation de l'Ehn**, clôturant comme suit :

(Montants en Euros)

.../...

.../...

<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE 2016 :</b>	
Section de fonctionnement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
Section d'investissement : DEPENSES ET RECETTES	Néant
<b><u>RESULTAT EXERCICE 2016</u></b> .....	<u>Néant</u>
<b>RESULTAT REPORTE DE 2015 :</b>	
Déficit d'investissement .....	<b>14 592,51 €</b>
<b>RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2016 :</b> <b>DEFICIT</b> .....	<b>14 592,51 €</b>

### **III/ BUDGET GENERAL 'COMMUNE' :**

#### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 durant la présente séance ;
- . statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;
- . constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement pour le seul exercice 2016  
(943.450,08 € - 734.330,74 €) de ..... 209.119,34 €

- . et après délibération, et à l'unanimité,

#### **\* DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

- POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté au fonctionnement (report à nouveau créditeur) / de l'exercice 2015 de ..... 642.390,40 €

- RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

'de Fonctionnement' : EXCEDENT de ..... 209.119,34€

#### **A/ EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2016 :**

- **Affectation obligatoire**

. à l'exécution du virement à la section d'investissement  
(compte 1068) de ..... 481.464,39 €

- **Solde disponible**

(Résultat global exercice 2016) Excédent de ..... 370.045,35 €  
(642.390,40 € + 209.119,34 € - 481.464,39 €)

**Affecté comme suit :**

- . affectation à l'excédent reporté « de fonctionnement »  
« report à nouveau créditeur »

(ligne 002) de ..... 370.045,35 €

#### IV/ IMPOTS LOCAUX 2017 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

- **DECIDE par onze voix pour et une abstention de M. Paul FRITSCH d'augmenter** pour l'année 2017 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de notre Commune, à raison de 2%. Ci-après, le produit attendu selon les bases prévisionnelles notifiées pour 2017 par la Direction Départementale des Finances Publiques :

Désignation des trois taxes directes locales	Taux appliqués en 2016	Taux votés pour 2017 (augmentation de 2% par rapport à 2016)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit attendu des trois taxes pour 2017
TAXE D'HABITATION	15,06 %	15,36 %	2.207.000 €	335.838 €
TAXE FONCIERE 'BÂTI'	8,19 %	8,35 %	1.473.000 €	112.694 €
TAXE FONCIERE 'NON BÂTI'	40,31 %	41,12 %	67.100 €	27.048 €
	<b>TOTAL du produit des quatre taxes pour l'année 2017</b>			<b><u>489.581,00 €</u></b>

Le montant prévisionnel à reverser par notre Commune au titre du FNGIR (prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) **pour l'année 2017 est de 127.573 €.**

#### V/ BUDGET 2017 : TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT (SOLDE) DU LOTISSEMENT ALLMENDPLATZ AU BUDGET COMMUNAL

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'achèvement des travaux de viabilisation du lotissement communal d'habitation Allmendplatz,

Vu la vente de la totalité des terrains de construction dudit lotissement,

Vu le solde final (résultat excédentaire) de 102.275,71 € figurant au Compte Administratif 2016 du lotissement,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

**DECIDE à l'unanimité :**

- **d'opérer le transfert en 2017 d'un montant de cent deux mille deux cent soixante-quinze euros et 71 cts** du budget annexe du « Lotissement communal d'habitation Allmendplatz » au budget de la Commune .

. **de voter le crédit correspondant de 102.275,71 €** à inscrire en dépenses au budget primitif 2017 du budget annexe du lotissement communal d'habitation Allmendplatz, à l'article **6522 « Reversement de l'excédent des budget annexes à caractère administratif au budget principal » ;**

.../...

.../...

**La recette correspondante** sera inscrite en recettes au budget primitif 2017 de la Commune, à l'article **7551 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif »**.

- et d'autoriser M. le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

#### **VI.1/ BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE**

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le budget primitif « année 2017 » de la Commune, présenté par M. l'Adjoint au Maire Claude KRAUSS, clôturant comme suit :

. **1341.000,00 Euros en recettes et dépenses de fonctionnement.**

\* Y compris :

- **en dépenses** : le « prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement » (**chapitre budgétaire 023**) de 505.000,00 € ;

- **en recettes** : l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 (**ligne budgétaire 002**) de 370.045,35 €.

. **1650.000,00 Euros en recettes et dépenses d'investissement, dont crédits reportés de 2015 en dépenses de 247.650,00 € et en recettes de 43.500 €.**

\* Inclus

- **en dépenses** : le déficit d'investissement reporté de 481.464,39 € (**ligne budgétaire 001**) ;

- **en recettes** : le « virement de la section de fonctionnement vers l'investissement » (**chapitre budgétaire 021**) de 505.000,00 €.

#### **VI.2/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL FOEGEL – BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2017 du « Lotissement Communal d'habitation Foegel » présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

. **2720.000,00 €** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT.

. **2380.000,00 €** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT.

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne.

#### **VI.3/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL ALLMENDPLATZ BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2017 du « Lotissement Communal d'habitation Allmendplatz » présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

. **143.296,52 € en recettes et en dépenses** de FONCTIONNEMENT, comprenant en recette l'excédent de fonctionnement reporté de 2016 de 102.275,71 € (ligne budgétaire 002) et en dépense le même montant de 102.275,71 € à l'article 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal »,

. **41.020,81 €** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT,

Comprenant pour les recettes et les dépenses, notamment des opérations d'ordre interne.

#### **VI.4/ BUDGET ANNEXE / ZONE D'ACTIVITE COMMUNALE DU BRUCH** **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2017 de la « Zone d'Activité Communale du Bruch » présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

- . **755.859,00 €uros** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT.
- . **971.011,99 €uros** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, comprenant en dépenses le déficit d'investissement reporté de 2016 de 221.983,12 € (ligne budgétaire 001).

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne.

#### **VI.5/ BUDGET ANNEXE / LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EHN –** **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE **à l'unanimité**, le Budget Primitif 2017 du « Lotissement Communal d'habitation de l'Ehn », présenté par M. Krauss Claude, Adjoint au Maire, clôturant comme suit :

- . **1123.000,00 €uros** en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT ;
- . **1086.592,51 €uros** en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT, comprenant en dépenses le déficit d'investissement reporté de 2016 de 14.592,51 € (ligne budgétaire 001) ;

Comprenant en partie pour les recettes et les dépenses, des opérations d'ordre interne.

#### **VII/ SALLE POLYVALENTE - PROJET DE CREATION DE WC HANDICAPE** **MIXTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un sanitaire mixte accessible aux personnes à mobilité réduite (WC mixte adapté aux handicapés) à la Salle Polyvalente à MEISTRATZHEIM (Établissement Recevant du Public de 3<sup>ème</sup> catégorie), conformément à la réglementation en vigueur.

M. le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL le détail estimatif pour ces travaux, d'un montant TTC de 20.500 €, établi le 23 mars 2017, par la Société d'architecture INSIDE PERSPECTIVES à BARR, représentée par Mme Patricia Schock.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
après examen du dossier et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- **de réaliser** en 2017 les travaux d'aménagement d'un WC handicapé mixte à la Salle Polyvalente à Meistratzheim pour un montant prévisionnel de 20.500 € TTC ;
- **de solliciter** pour ces travaux la ou les subvention(s) s'y rapportant ;
- **de charger** M. le Maire des démarches nécessaires pour la réalisation des travaux ;
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article « 21318064 » (Salle Polyvalente – Travaux de bâtiment).

## VIII/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE BRUT MAXIMAL DE REFERENCE (REFORME SELON DECRET 2017-85 DU 26 JANVIER 2017)

Monsieur le Maire expose :  
Selon décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017), l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a augmenté, passant de '1015' à '1022'.  
Ce même indice brut terminal sera fixé à '1028' au mois de janvier 2018, suite à une nouvelle modification.  
Par délibération du 17 avril 2014, l'indemnité de fonction brute du Maire et des Adjoints a été votée selon l'indice brut maximal '1015'.  
Afin de se conformer au décret précité, il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération. Il est conseillé de viser uniquement « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans mention d'un indice précis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération ;

DECIDE à l'unanimité :

- **de fixer** comme suit les indemnités de fonction du Maire et des adjoints, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :  
L'indemnité de fonction brute mensuelle du Maire et l'indemnité de fonction brute mensuelle de chacun des trois adjoints au Maire sont calculées selon « l'indice brut terminal de la fonction publique » ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces du dossier.  
Les autres termes de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 17 avril 2014 ayant pour objet « Modalités d'attribution et de versement des indemnités de fonction des élus municipaux », sont maintenus.

## IX/ EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL – LOT ELECTRICITE : ATTRIBUTION SUITE A CONSULTATION

M. Le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL la délibération du 16 février 2017, relative à l'attribution des travaux d'extension de l'atelier communal. Le lot n°7 « Électricité » avait alors été déclaré infructueux (aucune offre réceptionnée en Mairie), et M. le Maire chargé par conséquent de solliciter des devis d'entreprises.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des offres présentées par les différentes entreprises pour le lot « Electricité » ;

après examen du dossier et suite à délibération ;

DECIDE à l'unanimité :

- **de retenir** pour le lot n°7 « Électricité », le devis de l'entreprise la mieux-disante :  
**ELECTRO FISCHER Patrick**, 1 rue des Violettes à BISCHOFFSHEIM, pour un montant **HT de 2.297,12 € et TTC 2.756,55 € ;**
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article « 2138090 » (Atelier Communal – Travaux de bâtiment).



## X/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – ROUTE DE STRASBOURG : ATTRIBUTION SUITE A CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2016 optant pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs – Route de Strasbourg à Meistratzheim.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Société A2vP – 1 Rue de Pully à OBERNAI (67210) - une consultation a été lancée pour cette opération d'aménagement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

ouï l'exposé de M. le Maire, après examen du dossier et suite à délibération ;  
après avoir pris connaissance des offres réceptionnées en Mairie pour ces travaux et suite à consultation ;

DECIDE à l'unanimité :

- **de retenir** pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs (réseau téléphonique, éclairage public et fibre optique) – Route de Strasbourg – **BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**, 8 Rue de l'Industrie à HOERDT (67220) pour un montant HT de 87.533,60 € ;
- **de solliciter** pour ces travaux la ou les subvention(s) s'y rapportant ;
- **et d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article « 2153 » (Réseaux de voirie).

## XI/ CONTRAT DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : RENOUELEMENT

Monsieur KRAUSS, Adjoint au Maire expose :

Le nettoyage des bâtiments communaux, à savoir : Ecole maternelle, Ecole élémentaire, Mairie et Point Lecture, a été confié par la Commune à la société de nettoyage Centre Alsace Nettoyage d'Obernai, selon contrat arrivé à échéance en août 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des offres présentées par les différentes entreprises de nettoyage,

ouï l'exposé de l'Adjoint au Maire M. Claude KRAUSS,  
après examen du dossier et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité

- **de reconduire** le contrat avec ladite Société Centre Alsace Nettoyage pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant annuel **HT de 21.631,00 €** (soit par mois 1.802,58 € HT). Le contrat est conclu pour une durée d'1 an – avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et renouvelable par tacite reconduction. Il est résiliable chaque date anniversaire (31 décembre) avec un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé réception ;

.../...

.../...

- pour l'entretien des locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire, durant les périodes scolaires et les périodes de congés (petites vacances et grandes vacances), comprenant également le décapage et la métallisation des sols plastifiés de l'Ecole Maternelle ;
- pour le nettoyage hebdomadaire des locaux de la Mairie ;
- pour le nettoyage mensuel du Point Lecture.

Le nettoyage des vitres de chaque bâtiment précité est fixé en sus et sera facturé lors de chaque intervention à la demande de la Commune.

Les produits de nettoyage utilisés seront fournis par la Commune.

- **de charger** M. Claude KRAUSS de revoir avec ladite société les dispositions de détail ;
- **et d'autoriser** M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec cette société et les autres pièces du dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

## **XII/ UNION SPORTIVE MEISTRATZHEIM – SECTION FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL**

M. le Maire porte à la connaissance du CONSEIL MUNICIPAL la lettre du 06 mars 2017 de M. le Président de l'Union Sportive Meistratzheim – Section Football, Sébastien ISSENHUTH, sollicitant une subvention communale de 2.000,00 € pour l'entretien du terrain d'honneur ainsi que du terrain d'entraînement de football - au lieu-dit Schlagbaum - et destinée à l'achat d'engrais et de sable. Les travaux seront réalisés par les bénévoles du Club.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après examen du dossier et suite à délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- **d'attribuer** en 2017 à l'Union Sportive – Section Football de Meistratzheim, une subvention communale d'un montant de 2.000,00 € (Deux mille euros) pour l'entretien des deux terrains de football ;
- **de voter** le montant de 2000,00 € à inscrire au Budget Primitif 2017 de la Commune à l'article « 6574 » Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ;
- **et d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces du dossier.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

## **XIII/ DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 17 AVRIL 2014 : COMPTE RENDU D'INFORMATION**

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014,

.../...

.../...

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la décision suivante :

**Décision du 28 février 2017** : La mission de prestations intellectuelles relative à la création de WC handicapé mixte et d'une mezzanine de stockage à la Salle Polyvalente - rue Schifflach à Meistratzheim – est attribuée à la **SAS INSIDE PERSPECTIVES**, représentée par Mme Patricia SCHOCK, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 67140 BARR, pour son offre d'un montant de : **1.650,00 € H.T soit 1.980,00 € TTC.**

Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article « 21318064 » (Salle Polyvalente – Travaux de bâtiment).

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE